

# CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du  
Jeudi 15 Octobre 2020

---

## SOMMAIRE

<b>I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>II – CREATION ET CONSTITUTION DE 4 COMITES CONSULTATIFS .....</b>	<b>3</b>
<b>III – CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D’ACCESSIBILITE .....</b>	<b>4</b>
<b>IV – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....</b>	<b>5</b>
<b>V – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES .....</b>	<b>5</b>
<b>VI – RAPPORT D’OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET LA GESTION D’ALES AGGLOMERATION AU TITRE DES EXERCICES 2013 ET SUIVANTS .....</b>	<b>5</b>
<b>VII – DECISION MODIFICATIVE N°1 .....</b>	<b>6</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>6</b>

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 15 Octobre 2020 à 20H30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – CAIZERGUES Marie - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline – FOSSET Odile - FRANCES Henri – GALIANO Catherine - GUILLOT Lucie – LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian - MALAVELLE William – MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy (arrivé à 21H00) – MONTIGNY André - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry – ROUX Jean-Pierre – SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte –

**ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION** : MONIER Rudy (Procuration à FRANCES Henri, jusqu'à 21H00) – POUECH Serge (Procuration à MEYNIER Jérôme) – PULICANI Nicole (Procuration à MONTIGNY André) – ROUX Marie-Christine (Procuration à FONTBONNE Céline) – ZIMMERMANN Blandine (Procuration à BENEZET Jean-Charles) –

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CAIZERGUES Marie.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous ceux qui sont présents.

Il aborde la question de la crise sanitaire du virus COVID\_19. Avec de nombreux cas qui sont déclarés chaque jour, les inquiétudes sont grandes.

Le Préfet devrait communiquer d'ici peu un nouvel arrêté portant diverses mesures afin de renforcer la lutte contre la propagation du virus dans le département du Gard qui est aujourd'hui au niveau "d'Alerte". Cela signifie une circulation active du virus qui nécessite une prudence accrue. Ainsi, la jauge de 30 personnes pour les rassemblements festifs ou familiaux dans les Établissements Recevant du Public (ERP) sera appliquée. L'annonce du Président de la République du 14 Octobre 2020 a défini de nouvelles mesures qui sont adaptées chaque jour en fonction de l'évolution de la situation.

Monsieur le Maire fait part d'une bonne nouvelle : la naissance, le 02 Octobre 2020 d'une petite Izia, fille de Madame Blandine ZIMMERMANN, Conseillère Municipale.

### **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Jeudi 17 Septembre 2020**

Monsieur le Maire indique qu'il lui a été signalé une erreur dans le compte rendu du Conseil du 17 Septembre 2020 :

**Page I** : Le montant de la subvention allouée à l'OMC est de 29 616.30 € (et non de 14 500.00 €).

**Page II** : Cathy BARBUSSE est membre d'une association relevant de l'OMC (et non de l'OMC).

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 17 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

---

## I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Au même titre que les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, les décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée par le Conseil Municipal au Maire sont répertoriées dans un registre spécifique consultable par les membres du Conseil et le public.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2020-013	Contrat de location de vélos électriques avec la société KEOLIS Alès	Location auprès de la société KEOLIS de quatre vélos à assistance électrique pour une durée de 12 mois au prix de 1 640,00 Euros (4 X 410,00 €),
DEC2020-014	Choix de la société DURAND Automobiles pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire destiné aux services techniques et MPT-Logistique	Montant de l'achat : 24.690,00 € TTC (reprise d'un ancien véhicule déduite pour 300 €).
DEC2020-015	Choix de la société ETS COMBES pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire destiné aux services techniques (service Environnement)	Montant de l'achat : 21.965,60 € TTC (reprise d'un ancien véhicule déduite pour 1.800,00€).
DEC2020-016	Avenant n° 1 au marché d'assurance flotte automobiles et risques annexes.	Pas d'impact financier. La Cie 'La Parisienne' initialement associée au cabinet PILLIOT dans le groupement est remplacée par la Cie Great Lakes Insurance SE. Changement intervenant au 01/01/2021

## II – CREATION ET CONSTITUTION DE 4 COMITES CONSULTATIFS

L'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ils sont librement créés par le Conseil municipal qui en fixe la composition sur proposition du Maire. Cette composition est valable pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Contrairement aux commissions, ces comités peuvent comprendre des personnes qui ne font pas partie du Conseil municipal, notamment des représentants des associations locales, ou des personnes particulièrement qualifiées ou directement concernées par les affaires soumises à la consultation des comités. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil municipal, désigné par le Maire

Il est proposé de créer 4 Comités Consultatifs : Culture, Education, Environnement et Urbanisme, composés des Conseillers Municipaux suivants :

Culture	Education	Environnement	Urbanisme
Rudy MONIER	Marie-Christine ROUX	Henri FRANCES	David BENKEMOUN
Pascal MATHIEU	Brigitte VAUTHIER	Christian LASCH	Marie-Christine ROUX
Valérie MARTRE	Elisabeth DATO	Jean-Pierre ROUX	Christian LASCH
Nicole PULICANI	Nathalie THIBONNIER	Pascal MATHIEU	Cathy BARBUSSE
Catherine GALIANO	Jean-Pierre ROUX	Odile FOSSET	Thierry POPOFF
	Catherine GALIANO	Serge POUECH	Arbdebrani LAMSSALAK
		Nathalie THIBONNIER	Nicole PULICANI
		Grégory THOMAS	Grégory THOMAS

Par la suite, la collectivité lancera un appel à candidatures externes pour compléter la composition de ces comités.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>REFUS DE VOTE</b>
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal PREND ACTE et ADOPTE, à l'unanimité (29 voix "Pour"), les candidatures émises par les élus du Conseil Municipal pour figurer parmi les membres des Comités Consultatifs suivants : Culture, Education, Environnement et Urbanisme et DECLARE qu'un appel à candidature pour les membres extérieurs sera lancé par voie de presse.**

### **III - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé, dans les communes de 5 000 habitants et plus, une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Il est proposé au Conseil de procéder à la création de cette commission communale d'accessibilité sur la base du tableau fixant le nombre de représentants par collège et de désigner les conseillers municipaux qui y siégeront.

<b>Collèges présents au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité</b>	<b>Nombre de représentants</b>
Association ou organisme représentant les personnes handicapées	2
Association ou organisme représentant les personnes âgées	2
Association ou organisme représentant les acteurs économiques	2
Autres usagers de la ville	2
Représentants du Conseil municipal	8

La liste des Conseillers Municipaux qui siégeront à la CCA est la suivante :

<b>Commission Communale Accessibilité</b>
Henri FRANCES
Jean-Pierre ROUX
Christian LASCH
Odile FOSSET
Pascal MATHIEU
André MONTIGNY
Catherine GALIANO
Henri FRANCES
Lucie GUILLOT

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal PREND ACTE et ADOPTE, à l'unanimité (29 voix "Pour"), les candidatures émises par les élus du Conseil Municipal pour figurer parmi les membres de la Commission Communale d'Accessibilité et DECLARE qu'un appel à candidature pour les membres extérieurs sera lancé par voie de presse.**

#### **IV – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

- Commission Culture et Festivités (réunion du 22 septembre 2020),
- Commission des Ressources Humaines (réunion du 30 septembre 2020),
- Commission des Finances (réunion du 06 octobre 2020),
- Commission des Travaux et Voirie (réunion du 09 octobre 2020),
- Commission des Affaires Communautaires (réunion du 14 octobre 2020).

#### **V – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire fait le point sur les affaires examinées actuellement par la Communauté d'Alès Agglomération :

- ✓ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- ✓ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

#### **VI – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET LA GESTION D'ALES AGGLOMERATION AU TITRE DES EXERCICES 2013 ET SUIVANTS**

Par courrier en date du 17 septembre 2020, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Occitanie a informé les communes membres d'Alès Agglomération que le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et la gestion d'Alès Agglomération au titre des exercices 2013 et suivants a été adressé par la Chambre au Président qui l'a présenté à son organe délibérant le 24 octobre 2019.

Dès lors, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la Chambre est amenée à adresser ce document aux Maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Monsieur le Maire ayant mis ce document à la disposition des Conseillers Municipaux, Il propose à l'assemblée de débattre à ce sujet et d'en prendre acte. S'ensuivent des échanges par rapport aux 8 recommandations émises par la CRC.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE

**Le Conseil Municipal PREND ACTE (vote à l'unanimité) de la tenue d'un débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie, relatif au contrôle des comptes et de la gestion d'Alès Agglomération au titre des exercices 2013 et suivants.**

## VII – DECISION MODIFICATIVE N°1

La Décision Modificative N° 1 du Budget de l'exercice 2020 a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ces modifications font intervenir, soit des virements de crédits entre chapitres dans la limite des sommes votées lors de l'adoption du budget primitif, soit l'ajout de nouvelles dépenses et/ou de nouvelles recettes, ces dernières venant affecter le montant du budget initial.

Cet additif budgétaire, soumis au vote du Conseil, a été examiné lors de la réunion de la Commission des Finances du 06 octobre 2020.

Le document exposant les éléments financiers de cette décision modificative est le suivant :

FONCTIONNEMENT			RECETTES		
ARTICLE	DEPENSES	MONTANT	ARTICLE	RECETTES	MONTANT
60631 PERISCO	fournitures d'entretien	2500			
60632 PERISCO	masques covid	1100	744 FIN	FCTVA fonctionnement	8605
6068 PERISCO	pharmacie	1880			
60632 PERISCO	petit équipement	2000	7711 FIN	pénalités projet centre ville	38100
6417 RH	Remplacement personnel	10000			
611 PERISCO	fresque mur école marignac	2500	73212	DSC	3784
611 VOIRIE	peinture routière	8000	73223	FPIC	-1869
611 URBA	dématérialisation PLU	2400			
6188 SPORT	événement sportif	-3400			
6135 COM	location vélos électrique	1640			
022	dépenses imprévues	-3400			
023	Virement à la section d'investissement	23400			
<b>TOTAL</b>		<b>48620</b>	<b>TOTAL</b>		<b>48620</b>

  

INVESTISSEMENT			RECETTES		
ARTICLE	DEPENSES	MONTANT	ARTICLE	RECETTES	MONTANT
2188 SPORT	mur de tir à l'arc foyer	3400			
2315 VOIRIE	marché à bons de commande	20000			
020	Dépenses imprévues	0	021 FIN	Virement de la section de fonctionnement	23400
<b>TOTAL</b>		<b>23400</b>	<b>TOTAL</b>		<b>23400</b>

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote :

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
23	0	6	0

**Le Conseil Municipal ADOPTE, par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 6 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", le Décision Modificative du Budget Principal pour l'exercice 2020 qui s'équilibre à 48 620,00 € pour la section de Fonctionnement et 23 400,00 € pour la section d'Investissement.**

## QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Priorités à droite et signalisation horizontale
- ✓ Enregistrement vidéo du Conseil Municipal
- ✓ Article du groupe majoritaire sur le Bulletin Municipal
- ✓ Prochain Conseil Municipal : le Jeudi 12 Novembre 2020

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22H30**